

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 184

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 6

Après le mot :

« propriétaire »,

supprimer la fin de l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre l'indemnisation par le FGAO des dommages affectant les résidences secondaires des particuliers aux victimes « clausées ».